



Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 16/12/2022
ID : 038-213804990-20221213-DEC22_017-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

Décision du Maire

Décision n° 22-017

Objet : Convention d'occupation du domaine public – Espace Claire CHARLES par l'association « CYPIEE ».

Le Maire de Susville,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22,
Vu la délibération D_02_250520 en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire la possibilité de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu la demande de l'association « CYPIEE » représentée par la présidente Annie RAYNAUD, souhaitant utiliser les locaux de l'espace Claire CHARLES situés au 88 rue de l'Ecole,

Considérant que les locaux sont adaptés aux activités pratiquées par « CYPIEE »,

DECIDE :

Article 1 : Une convention d'utilisation est établie entre la commune de Susville et l'association « CYPIEE » pour l'utilisation de l'espace Claire CHARLES (salle de réunion) pour l'organisation d'atelier numérique ou de permanence, un mardi par mois de 9h00 à 12h00.

La convention est établie et acceptée pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023 (année calendaire / hors vacances scolaires).

La mise à disposition des locaux susmentionnés est consentie moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 200 € (deux cents euros).

Les engagements et contributions de chacune des parties sont explicitement mentionnés dans la convention d'occupation.

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Susville, le 13 décembre 2022

Le Maire, Emile BUCH

*Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission à la Préfecture et de la publication sur le site internet de la commune www.susville.fr le 16 décembre 2022.
Le Maire, Emile BUCH.*

